

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 668

présenté par

M. Gosselin, M. Cattin, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Fasquelle et M. de Ganay

ARTICLE 10

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.